Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

L'Aquilon

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 20 numéro 42, 4 novembre 2005

Une page 3 toute en alpha
Page 3

Chronique des moniteurs
Crépuscule sur Somba'Ke
Page 5

On recycle!
Il est maintenant possible de retourner ses vides dans 11 communautés des TNO.
Page 7

Bicolo vous offre des jeux
Page 8

Échos de l'Assemblée
page 9

Le parcours tumultueux d'un entrepreneur francophone
Quand il est arrivé à Yellowknife, Dominic Cousineau avait cinq dollars dans les poches. Sept ans plus tard, il est marié, père d'une adorable petite fille et propriétaire de sa propre entreprise. Rencontre avec un rêveur impénitent.
Page 12

Sommaire



Photos : Diane Harton

Contrairement à la tradition de l'Halloween, l'Association des francophones de Fort Smith a invité les jeunes du programme après école à distribuer des sacs de bonbons dans la communauté ainsi qu'au Northern Lights Special Care Home. Ils étaient accompagnés de la mascotte Frédérique.

Début des plaidoiries

«Comme un bateau à la dérive»

-Me Pascale Giguère-

Les deux parties à la poursuite sur les services en français font leur plaidoirie du 1er au 3 novembre. Me Roger Lepage, pour les plaignants, et Me Pascale Giguère, pour le commissariat aux langues officielles du Canada, ont plaidé en premier.

Alain Bessette et Batiste Foisy

Repassant sur les détails de plusieurs témoignages liés à l'absence de services en français, Me Lepage a souligné que les infractions mises en lumière reflétaient une situation généralisée, que les personnes ayant témoigné étaient de simples citoyens ayant besoin d'un service et que l'absence de services en français avait eu, dans certains cas, des conséquences sérieuses sur les témoins.

Pour le procureur de la Fédération Franco-TéNOise et de L'Aquilon, le problème de prestation de services en français est systémique. De 1984 à 1991, il y avait un plan de mise en œuvre mais plus rien par la suite. D'après les témoignages, les services en français sont aléatoires s'ils ne sont complètement absents. Et les services d'interprètes ne sont pas des services véritables comme le confirme l'arrêt Beaulac de la Cour suprême du Canada. De 1994 à 2005, les budgets pour les services en français sont passés de 4,5 millions à 1,2 millions, ce qui illustre qu'il y a eu un désengagement du GTNO dans ce dossier.

Me Lepage a également souligné que la politique et les lignes directrices adoptées en 1997 venaient diminuer les droits contenus dans la *Loi sur les langues officielles* des TNO (LLOTNO). Ces lignes directrices, a-t-il plaidé, « ajoutent des filtres qui sont réducteurs de droits. » Par exemple, la politique indique des zones désignées où les dispositions de la LLOTNO s'appliquent. Parmi ces zones, on ne retrouve pas la communauté d'Inuvik où il y a pourtant une association francophone. D'autres lignes directrices ajoutent des précisions qui réduiraient, de l'avis des demandeurs, la portée de la Loi. Tout cela reflète, selon l'avocat, le caractère systémique du problème.

L'avocat de la FFT et de L'Aquilon rejette les prétentions du gouvernement voulant que ce soit des considérations démographiques ou le marché du travail qui expliquent les problèmes notamment dans les services de santé. Pour Me Lepage, un plan de mise en œuvre qui s'appuierait sur le recrutement visant à combler des postes désignés bilingues, avec des mesures transitoires, pourrait offrir une solution permanente à long terme. Une offre active de services est également importante pour soutenir l'épanouissement et le développement d'une minorité. De plus, une offre active, c'est-à-dire qu'on offre le service même en l'absence d'une demande formelle, est un outil essentiel pour déterminer la demande. «Sans offre active et sans promotion, on ne peut évaluer la demande», soutient Me Lepage.

Les commissaires mises à mal

Me Lepage a affirmé que les différentes commissaires aux langues officielles des TNO (CLO), ont souvent démontré, elles-mêmes, des lacunes dans la prestation des services en français.

Le tout premier rapport déposé par

Poursuite
Suite en page 2



Alain Bessette

Fini le cargo

À partir du 11 décembre, les passagers du Nunavut voyageant entre Iqaluit et Ottawa n'auront plus à partager leur vol avec du cargo. La compagnie First Air mettra en effet en service un Boeing 737 pour faire ce trajet, un appareil pour passager seulement. Par ailleurs, la compagnie a également annoncé un changement d'appareil pour la liaison Iqaluit-Nanisivik-Resolute. Le nouvel appareil, un Hawker-Siddeley 748, plus petit et moins rapide que les actuels Boeing 727, permettra cependant d'offrir quatre vols par semaine au lieu de deux.

Remise de 75 $

La compagnie d'électricité Northland Utilities et Ecology North ont annoncé le 28 octobre dernier la mise en place d'un programme de remise pour les consommateurs qui remplacent leurs actuels appareils électroménagers (réfrigérateurs et laveuses) par des appareils démontrant une meilleure efficacité énergétique. Un total de 800 remises de 75$ chacune seront disponibles jusqu'à épuisement des fonds ou le 31 octobre 2006. Les consommateurs devront fournir la preuve que leurs vieux appareils ne sont plus en fonction. La remise sera appliquée à la facture mensuelle d'électricité.

Mise en nomination

Le magazine Up Here a annoncé le 26 octobre dernier sa mise en nomination pour le prix *Utne Idependant Press Award* dans la catégorie des couvertures locales et régionales. Depuis 1989, ces prix soulignent l'excellence dans la presse indépendante.

Accidents du travail

Deux employés de SSI Micro sont décédés le 28 octobre dernier à Entreprise des suites d'un accident du travail. Il s'agit de citoyens de Fort Providence, Richard Sanderson et Dennis Thurber. Les deux travailleurs étaient en train d'ériger une tour de transmission lorsque celle-ci est entrée en contact avec un fil à haute tension.

Bâtiments publics

Le ministre des Affaires municipales et communautaires, Michael McLeod, a annoncé le 2 novembre dernier que les communautés des TNO pourront avoir accès à un fonds de 35 millions de dollars pour les aider à construire des édifices publics. Chacune des 33 communautés pourra toucher une subvention de 606 000$ (pour un total de 20 millions de dollars) plus une allocation au pro-rata de leur population.

Poursuite

Suite de la page 1

un CLO n'était disponible qu'en anglais, a indiqué l'avocat. Quand la FFT s'est plaint de la situation, la réponse du CLO était que le document était destiné à l'Assemblée législative et non au public et que, du coup, il n'était pas visé par la loi territoriale sur les langues. La CLO, a affirmé Me Lepage, envoie à l'Assemblée législative le message qu'il n'est pas nécessaire de communiquer dans toutes les langues officielles.

Les autres CLO auraient, aux dires de Me Lepage, été encore plus irrespectueuses des droits linguistiques des francophones, la situation atteignant son paroxysme avec l'actuelle commissaire, Shannon Gullberg. Celle-ci n'est employée qu'a temps partiel, n'a pas d'employés à sa charge, est unilingue anglaise (ses prédécesseurs pouvaient toutes s'exprimer dans au moins une autre langue officielle des TNO que l'anglais), son bureau ne fait pas l'accueil en français, son site web est unilingue anglais.

Responsabilité du fédéral

Tant Me Lepage que Me Giguère ont abordé la question de la responsabilité du gouvernement fédéral. Jurisprudences en main, les deux procureurs ont souligné que les gouvernements ne peuvent se départir de leurs responsabilités ultimes en déléguant des pouvoirs ou en signant des ententes de dévolution.

Selon la formule de Me Lepage, au Canada, « il y a seulement deux entités [reconnues par la Constitution] : le fédéral et les provinces ». L'avocat rappelle que, dès 1871, la Constitution reconnaît au fédéral le droit de gérer tout territoire canadien qui ne fait pas partie d'une province. Il ajoute que, jusqu'à la Constitution de 1982, le fédéral avait le pouvoir exclusif de créer de nouvelles provinces. On dit même que les terres des territoires peuvent être adjointes aux frontières d'une province déjà existante, pour autant que la province et le fédéral y consentent. L'avis du territoire n'est pas requis. C'est comme ça qu'ont été créés le Manitoba et la Saskatchewan.

Tous ces éléments concourent à dire que les territoires appartiennent au gouvernement fédéral, qu'ils lui sont assujettis. En ce sens, affirme Me Lepage, les normes de bilinguisme du gouvernement fédéral y ont court. Le fédéral, a lancé le Fransaskois, est « ultimement responsable de l'action qu'il a créé pour administrer le territoire ».

Me Giguère a rappelé que la *Loi sur les langues officielles* des TNO avait été adoptée pour étendre les obligations linguistiques du gouvernement fédéral aux territoires. Sans cette loi, le fédéral était prêt à faire adopter le projet de loi C-26 qui aurait explicitement inclus les territoires parmi les institutions assujetties à la loi fédérale. Pour Me Giguère, si le GTNO est le principal joueur dans la mise en œuvre des obligations linguistiques, le gouvernement fédéral ne peut renoncer à sa propre responsabilité.

Reprenant la preuve présentée par les plaignants, la procureur du commissariat aux langues officielles du Canada a comparé la situation des TNO à un bateau qui devait se rendre à bon port (la dualité linguistique canadienne) mais qui s'est retrouvé à la dérive.

Les chiffres

À la fin de sa plaidoirie, Me Lepage a mis un montant sur les réclamations de ses clients. Même s'il a insisté pour dire qu'il était difficile de chiffrer « le tort encouru pour une violation des droits de la personne », il y est arrivé.

Pour réparer les torts encourus par les demandeurs, il faudrait d'abord débourser un montant forfaitaire de 5000 $ par violation reconnue aux clients à titre individuel. Il en a énuméré 11, certaines vaudraient plus de 5000 $. Les violations de leurs droits ont fait sentir à ces personnes qu'ils n'étaient plus des citoyens à part égale, a argumenté l'avocat.

Il faudrait aussi rembourser à L'Aquilon les revenus publicitaires qu'il a perdu avec les publicités non publiées. Il y en au moins pour 796 321 $. Cela a été présenté en preuve. À celles-ci Lepage ajoute des montants forfaitaires pour les années dont on ne connaît pas la somme exacte des revenus perdus. Le total s'élève a près de 1,5 millions $.

Pour la FFT, il y aurait d'abord un 500 000 $ de « violations spécifiques ». Ce sont des dommages causés, entre autres, parce que les ressources de l'organisme ont été « détournées » de leur mission afin de se consacrer à une poursuite qui n'aurait pas eu lieu si les TNO avaient respecté la Loi. On demande aussi quelque 20 millions $ comme dédommagement pour des torts causés à la communauté depuis les 23 ans durant lesquelles la Loi existait et n'a pas été appliquée. Cet argent servirait à la construction de centres scolaires communautaires à Inuvik, à Hay River, à Fort Smith et à Yellowknife, une façon de contrer l'assimilation des francophones à laquelle le gouvernement aurait contribué en n'offrant pas les services en français comme il est tenu de le faire. On ajoute enfin un fonds de 5 millions $ qui servirait à franciser et à rétablir les torts causés à la communauté durant toutes ces années. La somme correspond, à peu près, à l'argent que le gouvernement des TNO a retourné au fédéral et avec lequel il devait financer les services en français territoriaux.

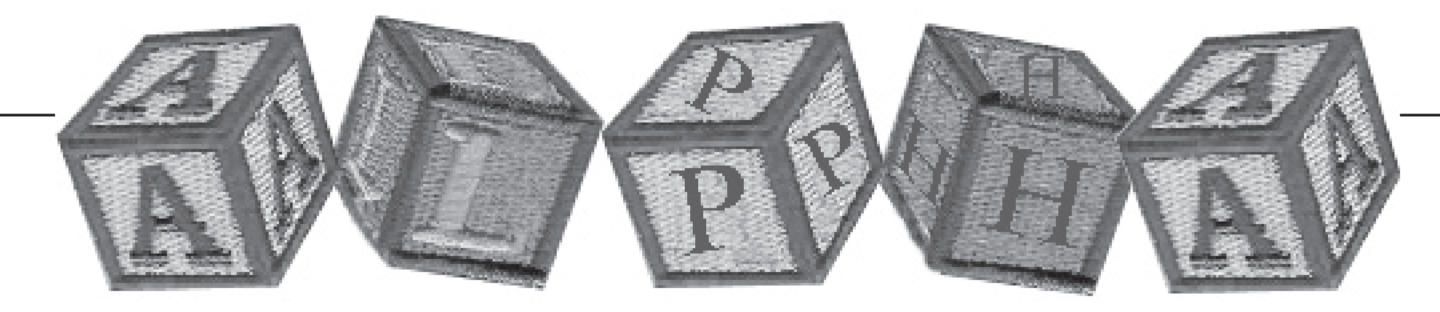
Étant donné que le gouvernement des TNO avait des obligations linguistiques depuis la Constitution de 1982 (en tant qu'institution fédérale), qu'il avait des obligations conformément à la LLOTNO depuis son adoption en 1984, qu'il avait commandé un plan de mise en œuvre de cette même loi qui a été livré en 1988 et qu'il ne l'a jamais appliqué, Me Lepage estime qu'il faut être sévère avec le gouvernement. « Il ne serait pas injuste pour le tribunal de frapper dur », a-t-il affirmé.

Au moment où vous lisez ces lignes la partie délibérative de la poursuite judiciaire est terminée. La semaine prochaine, nous vous présentons les plaidoiries de la défense. La décision de la juge ne sera probablement pas connue avant quelques mois encore.



Diane Harton

La mascotte de l'AFFS, Frédérique, fait une distribution de bonbons, le 31 octobre dernier au Centre se soins prolongés Northern Light de Fort Smith.



Accent sur l'alpha

Dans le cadre de l'Halloween, Alpha TNO avait organisé une activité littéraire appelée Souvenir d'Halloween. Les élèves de 4, 5, 6 et 7e année y ont participé en grand nombre. Nous avons reçu une trentaine de textes, plus imaginatifs les uns que les autres! Bravo à tous et à toutes. Et pour votre bon plaisir, voici un des textes reçus! Bonne lecture!

La maison

Un hiver, Rosa et Tamie étaient en train de faire du porte à porte pendant l'Halloween. Elles étaient arrivées à une maison qui avait l'air très chaleureuse l'été mais jamais pendant l'hiver, surtout à l'Halloween.

-« Eh, regarde Rosa, on dirait des vraies personnes accrochées aux arbres! » dit Tamie.

-« Ah, c'est vrai! Regarde, à cause du vent, on dirait que la tête du plus laid nous regarde », répondit Rosa avec excitation.

-« Ehhh, toutes les têtes nous regardent! »

-« Ben non, c'est juste le vent », répliqua Rosa.

Elles rentrèrent dans la maison et n'en sortirent jamais.

Alexe Pelletier, 6è année
École Allain St-Cyr

Sensibiliser les élus à l'alphabétisation

Jean-François Bertrand

(APF) - À l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation, jeudi dernier, une soixantaine de représentants du milieu de l'alphabétisation a sensibilisé les élus.

Françoise Cadieux, de Maxville, Ont., une apprenante, s'adressant aux députés réunis pour une réception, a donné des exemples de cas, « pour vous montrer que nous, apprenants, on veut apprendre. Le problème est qu'il n'y a pas d'accès à des services permanents. Il faut un plan d'action pour permettre aux adultes d'apprendre. »

La ministre responsable du dossier de l'alphabétisation, Claudette Bradshaw, a confié à l'APF que l'alphabétisation doit demeurer une priorité majeure. Le Secrétariat national à l'alphabétisation a reçu plus tôt cette année 30 millions $ afin que l'on mesure les besoins au pays.

Selon Luce Lapierre, directrice générale de la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, il faudrait 300 millions de $ pour régler les difficultés des 40 pour cent des Canadiens qui ne peuvent comprendre, par exemple, les indications d'un médicament.

La ministre Bradshaw tentera de débloquer des fonds pour cette cause pour le budget 2006. Parce que maintenant, « on ne peux plus dire qu'on ne sait pas où sont les problèmes. On peut maintenant parler des solutions, plus des problèmes. »

Aux apprenants, telle Françoise Cadieux, elle a dit que « le plus beau, c'est que vous êtes fiers, vous avez travaillé dur. Mon travail, c'est de m'assurer que l'on réponde à vos besoins. »

Jeunes autochtones

Lors de la réception, le lieutenant-gouverneur de l'Ontario James Bartleman a parlé de ses efforts pour aider les jeunes autochtones du nord de la province.

Dans ces communautés où l'on accède que par avion, la moitié des élèves de première année ont des difficultés d'apprentissage. Le taux de suicide chez les adolescents y est dix fois plus élevé que la moyenne nationale.

En jumelant des écoles torontoises à celles du nord, des milliers de livres ont été donnés pour remplir les bibliothèques de ces communautés. Plus encore, dans cinq d'entre elles l'été dernier, 365 jeunes autochtones ont participé à des camps d'été de trois semaines pour continuer à apprendre.

« Dans les communautés où il y avait un camp d'été, il n'y a eu aucun suicide, a expliqué James Bartleman. Ailleurs, il y en a eu. Si nous avions 20 ou 30 camps, nous pourrions faire de grands pas en avant. »

Des députés du Parti conservateur et du Bloc québécois ont déclaré que la question de l'alphabétisation dépasse la politique et les lignes de parti. Et le leader des néo-démocrates, Jack Layton (Toronto—Danforth, Ont. – NPD) a soutenu que l'alphabétisation est un défi pour les années à venir, pour de nombreux Canadiens laissés pour compte.

Éditorial



Batiste W. Foisy

Enfin!

On ne peut que saluer l'initiative du GTNO d'offrir, enfin, un service de recyclage à la majorité des habitants du territoire.

Même si 17 communautés restent encore à être desservies, quand on connaît les défis extraordinaires qu'imposent nos situations géographiques et démographiques, on doit avouer que l'accomplissement est important. En plus, ça arrive dans les délais annoncés par le gouvernement.

Étant donné que le service est tout nouveau, il faudra tout de même l'essayer pour juger de son efficacité réelle. On pourrait ajouter qu'il serait intéressant d'avoir plus d'un point de dépôt dans les plus grosses communautés. Pour l'instant, à Yellowknife, les habitants de la vieille ville ou de Kam Lake, voir du centre-ville sont presque obligés d'utiliser une voiture pour aller vendre leurs bouteilles. Ce n'est pas vraiment écolo.

On pourrait envisager d'offrir un service de dépôt directement chez les épiciers et les magasins d'alcool qui vendent les bouteilles, comme ça se fait ailleurs au pays.

Il faut, finalement, applaudir l'idée d'acheminer les contenants dans les camions et les barges vides, à leur retour dans le Sud. Voilà une utilisation efficace du transport.Tous ces poids lourds qui s promènent vides sont une aberration. Le système devrait être appliqué plus souvent. pas seulement pour les canettes d'aluminium.



Batiste W. Foisy

Batman de la garderie Plein Soleil, en pleine action, le jour de l'Halloween.



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
C.P. 4612, Hay River, NT, X0E 0R0
Tél. : (867) 444-2242, Téléc.: (867) 874-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com
Sur le web : www.aquilon.nt.ca

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journalistes : Batiste W. Foisy
Collaboratrice : Geneviève Harvey

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété des *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



Crépuscule sur Somba'Ke

Richard Lahaie

Mon adaptation au Grand nord canadien et à Somba'Ke (Yellowknife) se poursuit à doses homéopathiques et les chocs culturels se succèdent. Il y a tout d'abord mon milieu de travail. Le fait de travailler dans une école anglaise est déjà un dépaysement majeur en soi. Mais ce qui m'a le plus secoué fut l'interprétation de l'hymne national. Je savais déjà qu'il était chanté chaque matin dans une des 11 langues officielles des Territoires du Nord-Ouest. C'est plutôt la version country de l'*Ô Canada* qui m'a le plus troublé. J'ai toujours cru qu'un hymne national était un élément sacré d'un pays au même titre que son drapeau et ses institutions politiques. J'imagine l'incident diplomatique si l'on chantait *La Marseillaise* sur l'air de la chanson de Soldat Louis *Du rhum, des femmes, de la bière nom de Dieu* ou le *Star Spangled Banner* sur un rythme cajun ! J'avais toujours cru que les Canadiens anglais n'entendaient pas à rire au sujet des symboles canadiens. Car, au Québec, il est courant d'apercevoir sur un billet de cinq dollars, Wilfrid Laurier avec des dents de vampires ou avec une moustache. Bravo les Ténois, une autre croyance à foutre au panier.

Depuis le retour à l'heure normale, mon quotidien a une ambiance un peu tristounette. La pénombre montre maintenant le bout de son nez avant l'heure du souper et cette atmosphère d'Halloween me rend morose. Je n'ai pas l'habitude d'avoir un automne aussi court. Il me semble qu'il y a huit semaines, j'étais encore en bermuda à combattre un humide 30° C sur une terrasse de la rue Saint-Denis. Ainsi, mon acclimatation à la vie de Yellowknife s'est heurtée à quelques désagréments dus à mon humeur maussade. Je commence à trouver certains désagréments à Yellowknife. Il y a entre autres la suractivité des glandes salivaires de certains individus. Je n'apprécie pas tellement de zigzaguer entre les crachats sur le trottoir. L'entrée du « Centre Square Mall » sur la rue Franklin est un immense crachoir, déjà dégueulassée par les amoncellements de mégots de cigarette. Est-ce dû à un arrière-goût néo-colonial canadien ou à une surconsommation de Listerine, qui provoque un afflux de sécrétion buccale ?

Il y a un truc qui me tape systématiquement sur les nerfs depuis mon arrivée. C'est lorsque j'arrive à une intersection et qu'une automobile, qui n'a pas à faire un arrêt car il n'y a pas de panneau d'arrêt, s'arrête et me fait signe de traverser. Chaque fois je suis hésitant, car je regarde l'état de la chaussée qui est glacée et les voitures qui s'approchent du coin de la rue. Je comprends que le conducteur de la voiture immobile est courtois, mais je suis peu convaincu que ceux qui arrivent derrière lui le sont autant. Devant le danger, je reste sagement sur le trottoir. Le Courtois devient discourtois et m'engueule à tour de bras !

Devant ce flot d'idées noires de circonstance, je vais terminer par un coup de coeur. Mon coup de coeur de Yellowknife, c'est les distributeurs de sacs à crotte de chien que l'on retrouve sur le sentier pédestre du lac Frame. Voilà une belle initiative qui serait exportable. Je verrais bien de ces petits distributeurs dans le 16e arrondissement à Paris.

Recherche de correspondants

L'Aquilon recherche activement des collaborateurs aux quatre coins des TNO. Si l'idée d'écrire des histoires ou des reportages vous intéresse, contactez-nous.

√ Chroniqueur de musique

√ Chroniqueur de livres

√ Chroniqueur de films etc.

Pour plus de renseignements :
Alain à Hay River au (867) 875-0117, ou
Batiste à Yellowknife au (867) 873-6603, ou
aquilon@internorth.com.

CHRONIQUE TNO SANTÉ

Jean de Dieu Tuyishime, coordonnateur
Réseau TNO Santé en français



La grippe aviaire, faut-il s'en inquiéter?

Depuis plusieurs mois, l'Asie du Sud-Est, la Russie, la Chine et maintenant l'Europe sont confrontées à une épidémie de grippe aviaire en pleine expansion qui pourrait éventuellement contaminer des millions de personnes sur la planète. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) surveille en effet de près les foyers épidémiques de la grippe aviaire dont la souche H5N1 a déjà tué (officiellement) une trentaine de personnes dans le monde.

La situation reste potentiellement catastrophique. Le virus de la grippe aviaire, appelé également grippe du poulet ou influenza aviaire, est une infection virale contagieuse qui touche les oiseaux de toutes espèces. Certaines espèces, comme les poulets, dindons ou pintades, sont toutefois plus susceptibles de l'attraper. Une pandémie importante peut survenir si les trois conditions sont réunies : une émergence d'une nouvelle souche de virus de l'influenza; la souche infecte les humains provoquant des symptômes sévères; et le virus se répand facilement d'humain à un autre. Le virus de la grippe aviaire de souche H5N1 remplit les deux premières conditions. Pour les autorités médicales internationales la question n'est désormais plus de savoir si une pandémie de grippe aviaire est possible, mais bien quand elle se produira.

Le virus ne se transmet pas facilement de volailles aux humains. Seulement, près de 100 cas humains ont été recensés à date, ce qui est de loin très peu comparé aux cas d'oiseaux infectés d'autant plus qu'ils sont constamment exposés aux humains.

Le principal problème posé par la souche H5N1 réside dans sa capacité à muter rapidement et à resurgir sous une forme différente de la précédente. Elle serait capable par exemple d'échanger des gènes avec le virus de la grippe humaine. Cela entraînerait la formation d'un nouveau virus, qui pourrait se transmettre d'un humain à l'autre. Contrairement à ce qui s'est passé lors de la crise du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) au cours de l'hiver 2003, il existe déjà des tests diagnostiques, de même que des antiviraux efficaces, bien que coûteux. La capacité de mutation du virus oblige néanmoins les laboratoires à sans cesse mener de nouvelles recherches.

Les volailles infectés transmettent le virus par les sécrétions respiratoires ou les déjections. Les symptômes de la maladie s'apparentent dans les premiers temps à ceux d'une grippe commune. L'affection se manifeste par de la fièvre, de la toux, des maux de gorge, des douleurs musculaires, des infections oculaires (conjonctivites) ou des difficultés respiratoires. Dans les cas les plus graves, des infections pulmonaires virales mortelles peuvent se développer.

La meilleure façon de se prévenir d'une pandémie de la grippe aviaire serait d'éliminer complètement ce virus de son réservoir naturel à savoir les oiseaux, ce qui est à l'heure actuelle très difficile. La mise en quarantaine des fermes avicoles ainsi que l'abattage systématique des élevages potentiellement contaminés ont été les premières mesures mises en place par les pays infectés. Selon les experts de l'OMS, l'abattage rapide de toutes les volailles de Hong-Kong en 1997 a probablement permis d'éviter une pandémie.

En Asie, les populations qui entrent régulièrement en contact avec la volaille, ou manipulant les aliments qui en sont directement issus (œufs), sont invitées à se laver régulièrement les mains. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) recommande par ailleurs une campagne de vaccination intensive et ciblée dans les zones non contaminées. L'objectif est de créer une zone tampon autour d'une région affectée.

Les actions recommandées par l'OMS auprès des états pour faire face à cette menace d'une pandémie de la grippe aviaire sont de développer un plan d'urgence pour juguler une pandémie éventuelle, améliorer le système de surveillance épidémiologique, et accélérer le développement du vaccin.

Source : *Organisation Mondiale de la Santé (World Health Organization)*

La Chronique TNO Santé est préparée par le Réseau TNO Santé en français et se veut un espace d'échanges et de conseils utiles pour nous responsabiliser et nous maintenir en meilleure santé.

Vous pouvez nous communiquer les sujets en rapport avec la santé qui vous intéressent, il nous fera plaisir d'en traiter davantage avec l'aide des professionnels concernés par les sujets.

L'adresse pour nous joindre:
5016, 48e Rue, C.P. 1325 Yellowknife NT X1A 2N9
Téléphone : (867) 920-2919, Télécopieur : (867) 873-2158, courriel : santef@franco-nord.com

L'étude des politiques sur les langues minoritaires

Jean-François Bertrand

(APF) - Linda Cardinal dirige la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques à l'Université d'Ottawa. Vendredi dernier, lors de l'assemblée annuelle de la Commission nationale des parents francophones, elle a fait le point sur la recherche internationale sur les conditions critiques d'émergence d'une langue en situation minoritaire.

Elle fait partie de l'élite académique internationale dans ce domaine, ceux qui comparent ce qui se fait dans des pays où vit une minorité linguistique – et ce que font, et ont fait, les gouvernements afin de soutenir ces minorités.

« Sur 6000 langues, 650 vont survivre, au cours des 100 prochaines années, a-t-elle dit aux représentants provinciaux d'associations de parents francophones. Les minorités linguistiques ont besoin de se solidariser pour défendre un patrimoine, des lieux d'enracinement, d'histoire et de culture. »

Les minorités ont en effet besoin de créer des liens avec d'autres, à l'extérieur du pays. Il faut qu'elles s'inscrivent dans les mouvements internationaux de promotion de la diversité culturelle et linguistique. « Il faut cesser de penser qu'on est la seule minorité au monde. »

Mme Cardinal a ajouté que certains socio-linguistes ont commencé à penser en termes d'écologie des langues qui seraient des biens communs. « Et non plus uniquement en termes de droits linguistiques et de compétitivité. Le problème des langues, c'est une question de bio-diversité», a-t-elle dit.

Au lendemain du dépôt par le ministre Mauril Bélanger du rapport de mi-parcours du Plan d'action pour les langues officielles, la chercheure a parlé le l'approche du pays de Galles, dont le plan d'action comporte de nombreux objectifs précis, des partenaires clairement identifiés, des données concrètes et mesurables.

Au Canada, où le Plan d'action ne compte que deux objectifs précis parmi des généralités, « le Plan d'action veut replacer les langues officielles au cœur du projet canadien. Mais la question est "combien veut-on investir dans le développement des langues minoritaires?" ».